



CLASSIQUES
GARNIER

Édition de GOYET (Francis), MILLET (Olivier), « Avertissement sur la présente édition », *Œuvres complètes 1^{er} volume. La Deffence, et illustration de la langue françoise*, DU BELLAY (Joachim), p. 7-10

DOI : [10.15122/isbn.978-2-8124-5565-0.p.0002](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-8124-5565-0.p.0002)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2003. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

AVERTISSEMENT SUR LA PRÉSENTE ÉDITION

Il n'est sans doute pas nécessaire de justifier l'entreprise d'une nouvelle édition des œuvres complètes de Joachim Du Bellay. Celles de nos prédécesseurs, elles-mêmes plus ou moins complètes¹, peuvent rendre des services, qui resteront encore indispensables à l'avenir dans le cas de l'édition d'Henri Chamard (1908-1931), que complètent les deux volumes des œuvres latines (1984-1985) publiés par madame Geneviève Demerson. Ce complément, et les mises à jour surtout bibliographiques apportées à certains volumes de l'édition Chamard à l'occasion de leurs rééditions, ne satisfont cependant pas le besoin que l'on ressent de disposer d'une édition établie sur des principes différents de ceux qui ont présidé à celles proposées par nos prédécesseurs et qui refléteraient certains progrès de la critique philologique et littéraire, progrès remarquables depuis les années soixante.

Il nous semble d'abord indispensable de donner les pièces ou recueils de Du Bellay dans l'ordre chronologique où ils ont paru pour la première fois. On sait que l'édition Chamard procède à des regroupements, tantôt chronologiques, tantôt génériques, tantôt mixtes, qui imposent implicitement une interprétation de la poésie bellayenne en isolant de grands massifs («Recueils de sonnets», «Recueils lyriques», «Discours et traductions»), eux-mêmes pour ainsi dire coupés, jusqu'aux deux volumes donnés ultérieurement par madame Demerson, des poésies latines. Il nous semble que le principe qu'avait adopté Paul Laumonier pour Ronsard, et qui a si bien servi la compréhension de l'œuvre et la réputation de l'ami de Joachim, devrait également être mis au service des poésies de ce dernier. Dans l'édition Chamard de Du Bellay, les pièces sont datées ordinairement,

¹ Marty-Laveaux, 1866-1867; Séché, 1903-1913, et, après Chamard, 1908-1931, Hervier, 1954-1956. Voir les références dans Margaret Brady Wells, *Du Bellay, A Bibliography*, Londres, Grant et Cutler, «Research Bibliographies and Checklists», 1974.

à la place où elles sont reproduites, de façon exacte, et on trouve un apparat critique exhaustif en matière de variantes textuelles et typographiques; mais le lecteur n'a pas la possibilité matérielle et critique d'assister en quelque sorte au développement progressif, et parfois surprenant, du poète tel qu'il s'est manifesté à ses contemporains. En l'absence d'une édition collective de ses Œuvres, qu'il n'eut pas le temps de donner avant sa mort, la mémoire de Du Bellay ne peut pas être mieux servie qu'en suivant dans toute la mesure du possible l'ordre successif dans lequel il a lui-même publié pour la première fois ses pièces et recueils. S'il le faut, dans le cas des pièces parues isolément avant d'être intégrées dans un recueil, ou dans le cas de celles qui viennent s'ajouter à un recueil dans une édition suivant l'édition *princeps*, nous la produisons à sa date de première publication, quitte à en signaler par un renvoi, l'existence à la place qui lui revient dans le recueil ou l'édition ultérieurs. Dans le cas de *L'Olive* cependant, les deux éditions successives de 1549 et de 1550 sont suffisamment différentes pour que nous ayons tenu à reproduire l'un et l'autre recueils, cohérents chacun à sa manière. Le choix que nous avons fait en général pour l'établissement des textes, celui de la première édition, se justifie par le fait, bien connu, que Du Bellay, à la différence de Ronsard, se corrigeait très peu. Nous privilégions donc, en appliquant les deux principes simples que nous venons de mentionner, l'effet de découverte et de fraîcheur que produit sur le lecteur, du seizième siècle ou d'aujourd'hui, le surgissement progressif d'une oeuvre qui fut dramatiquement interrompue par la mort. En conséquence, les œuvres posthumes prendront place à la fin, après les textes édités du vivant de l'auteur. En ce qui concerne les deux premiers volumes, nous mettons *La Deffence*, parue en même temps que la première *Olive*, avant celle-ci. Ce choix, correspondant à l'ordre traditionnel des éditions modernes et au caractère programmatique de ce texte par rapport à ce qui suit, peut aussi se justifier parce qu'avec la dédicace de *La Deffence*, datée du 15 février 1549, nous avons un élément chronologique absent par contre de l'édition originale de la première *Olive*, que seul le privilège commun du 20 mars {1549} qu'elle partage avec *La Deffence* permet à cet

égard de situer à son tour – mais avec un point d’interrogation subsistant ¹ – dans cette chronologie relative.

Le principe chronologique aura également l’avantage de ne pas séparer artificiellement les textes latins des textes français, les traductions des œuvres «de l’invention de l’auteur», la prose de la poésie. Nous ferons une seule exception à l’ordre chronologique en faveur des lettres conservées, que l’on trouvera dans le dernier volume de la présente édition avec des documents d’archive. Elles ont d’abord un statut documentaire, que signalera cette place particulière. Les liens qui unissent les poésies latines et les poésies françaises de notre auteur ont été soulignés de façon de plus en plus précise et systématique par la critique de ces deux dernières décennies ; c’est là un des progrès majeurs accomplis par celle-ci, et il est désormais impératif qu’une édition reflète, dans l’ordre des textes comme dans leur annotation, ce point de vue nouveau sur la création poétique bellayenne en l’une et l’autre langues, en ne séparant pas les deux moitiés qui la constituent.

La présente entreprise est le fruit d’un travail collectif. Nous nous sommes efforcés d’appliquer des principes communs, et nous avons partagé le plaisir d’une véritable collaboration même dans le domaine particulier qui était imparti à chacun des membres de l’équipe. Mais il aurait été absurde de faire entrer les textes si différents entre eux que nous éditons dans le lit de Procuste d’un modèle unique de présentation et d’annotation. On ne peut pas traiter *La Deffence* comme les *Vers lyriques* ou comme un recueil de sonnets du type de celui de *L’Olive*. De plus, il nous a semblé fructueux de solliciter de chaque collaborateur les compétences qui pouvaient le mieux éclairer la singularité du texte ou du recueil qui lui était confié. C’est ainsi par exemple que *La Deffence*, à moins d’être considérée comme on le fait encore souvent, comme un manifeste écrit à la hâte et peu cohérent, appelait un commentaire restituant le système des catégories rhétoriques et esthétiques sur lequel elle repose. Ailleurs, c’est le détail des sources - au demeurant également complété dans le cas de *La Deffence* - qui appelait plutôt une attention nouvelle, ou bien c’est

¹ Voir à ce sujet *infra*, p. 373 la note 5 à la dédicace de *La Deffence*, qui mentionne les arguments d’Yves Giraud en faveur d’une datation de la parution de *La Deffence* après le 15 février 1550. Il manque encore une preuve décisive.

à l'intégration des acquis de la critique littéraire qu'il fallait surtout songer.

Nous ne prétendons pas remplacer entièrement et définitivement l'ancienne édition Chamard dans la mesure où, présente dans toutes les bibliothèques savantes, elle continuera d'offrir aux érudits intéressés, sur certains points, des renseignements que nous n'avons pas cru nécessaire de reproduire à notre tour. Par exemple, si nous avons établi pour chaque pièce ou recueil qui le demandait un appareil critique, nous n'avons retenu que les variantes linguistiques ou textuelles, à l'exclusion des variantes proprement typographiques (i pour y, etc.) que Chamard signale également. Les historiens de l'orthographe ou de l'imprimerie disposant déjà, chez Chamard, de relevés exhaustifs des variantes typographiques, il était inutile de donner de nouveau ce qui est disponible et parfaitement établi ailleurs. Inversement, nous avons accordé de l'importance aux aspects typographiques (mise en page, majuscules et ponctuation) qui concernent l'écriture ou la poétique de l'auteur ou du genre, comme on le verra par exemple dans le cas de *L'Olive*, aspects négligés par Chamard.

Le premier volume comprend la première pièce poétique publiée par Du Bellay et *La Deffence*. Le second couvre la suite des productions du poète en 1549 et 1550. Chaque volume comportera un glossaire pour tous les textes qui y figurent, sauf, dans le cas du présent volume, pour *La Deffence*, dont la langue est par ailleurs copieusement expliquée en commentaire et dans l'annotation. Le dernier volume comportera un Index des noms et une Table générale des *Incipits*.

Pour la matière des deux premiers volumes, ont été plus particulièrement responsables les membres suivants de l'équipe éditoriale: Francis Goyet pour *La Deffence*, Marie-Dominique Legrand pour les *Vers Lyriques* et les *Autres Œuvres poétiques*, Daniel Ménager pour le *Prophonématique*, le *Recueil de poesie* et la *Musagnomachie*, Olivier Millet pour *L'Olive* et *L'Antérotique*. Michel Magnien (pièces liminaires latines) et G. Hugo Tucker (lecture critique de plusieurs contributions) ont également participé directement au second volume.